

## SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE DARDAGNY DU 5 FÉVRIER 2025 À 20H15

### PROCES-VERBAL No 410

<b>Présents</b>	Mmes Caroline ABBET, Christine HUTIN (présidente), Tracy MONNEY, Gabriella ROBERT, Gaëlle RÖTHLISBERGER COUILLAUD, Doriane SANTIMARIA et Laure VANONCINI, MM. Jean-Jacques BODENMANN, Julien GUYOT, Kevin POLTE, Mathurin RAMU, Stéphane TODESCO et Pierre VUISSOZ
<b>Excusé</b>	M. Gautier RAUSIS
<b>Absente</b>	Mme Emilia SCHLIPF
<b>Assistent à la séance</b>	Mme Anne ZOLLER, Maire, Mmes Laure BOVY et Emilienne HUTIN ZUMBACH, adjointe, M. Roger WYSS, secrétaire, M. Stefan WEISS, secrétaire adjoint

#### Ordre du jour

1. Approbation du procès-verbal du 26 novembre 2024
2. Communications du bureau du Conseil municipal
3. Communications et propositions de la Mairie
4. Question sur les procès-verbaux des commissions
5. Rapports de conclusion des commissions
  - a) N/A
6. Proposition de l'Exécutif
  - a) Délibérations : N/A
7. Proposition des conseillers municipaux
  - a) Motions : N/A
  - b) Questions écrites : N/A
8. Dossiers en cours – questions et remarques
9. Nomination du premier-lieutenant Christian Tièche au sein de la compagnie des sapeurs-pompiers de Dardagny-Russin
9. Droit d'opposition des Conseils municipaux
10. Naturalisation (huis clos)
11. Divers

**Mme Hutin**, ci-après « la présidente », ouvre la séance à 20h15. Elle souhaite la bienvenue à tout le monde, y compris au public nombreux ce soir, à qui elle rappelle qu'il n'a pas le droit de se manifester ou de commenter durant toute la durée de la séance.

La présidente excuse M. Rausis qui ne sera pas présent ce soir.

#### **1. Approbation du procès-verbal du 26 novembre 2024**

- Page 2930 : Sur demande de correction de **M. Guyot** à la 11<sup>ème</sup> ligne de l'avant dernier paragraphe « la commune se rapprocherait ainsi des 0.7% du produit national brut... », national est à remplacer par communal.
- Page 2935 : **Mme Monney** souhaite préciser le propos formulé dans le paragraphe qui commence par son nom. Elle indique qu'à la seconde ligne, mentionnant les 3 membres de

l'exécutif, la question était de savoir pourquoi ces derniers qui se représentent au Conseil administratif ne sont pas sur la même liste.

- Page 2935 : A la seconde ligne du deuxième paragraphe **M. Guyot** relève que le nom de Mme Dawe est mal orthographié.

➤ **Le procès-verbal de la séance du 26 novembre est approuvé par 9 voix pour, 3 abstentions et 0 refus.**

## 2. Communications du bureau du Conseil municipal

- Néant.

## 3. Communications et propositions de la Mairie

- **Mme Zoller :**

**Mme Zoller** adresse aux personnes présentes ses meilleurs vœux pour cette nouvelle année. Elle leur souhaite également la bienvenue, ainsi qu'à M. Stefan Weiss, le nouveau secrétaire général adjoint de la commune, lequel participe à son premier Conseil municipal depuis son entrée en fonction le 6 janvier.

*Applaudissements.*

- **Passerelle Dardagny Russin**  
Le bureau d'ingénieurs de Charpente Concept est en train d'établir le crédit de construction. Avant finalisation du concept, les modalités d'installation de cet ouvrage doivent être définies, la question étant de savoir si la pose sera effectuée par une grue ou un hélicoptère. Deux offres de géotechnique et d'hydraulique sont actuellement en attente de validation, lesquelles n'avaient pas été incluses dans le crédit d'étude. La commune espère pouvoir organiser une séance d'ici fin mars pour récolter davantage d'informations sur le planning, afin de prévoir la date du vote du crédit de construction.
- **Parcelle 1379**  
La demande de renseignements est actuellement en instruction au sein des différents services de l'Etat. Le bureau d'ingénieurs chargé du projet passe en commission de l'urbanisme demain.
- **Auberge de Dardagny**  
Les murs ont tous été montés, ainsi que les planchers et les dalles. La charpente intérieure est en phase de finition, de même que l'isolation. Le toit a été soulagé de ses 15 tonnes de tuiles, ce qui a permis de remonter de 12 centimètres un des tirants qui bénéficie désormais d'un positionnement complètement parallèle au plancher.

A ce stade tous les postes de construction ont été adjugés, et le budget reste dans l'enveloppe estimée. La commune et les architectes ont porté une attention particulière à respecter ce prévisionnel, en surveillant notamment avec grande vigilance deux éléments : le planning et le crédit de construction. Le premier est actuellement très serré, mais la date d'ouverture prévue reste au mois de septembre.

Tel qu'annoncé dans le tous ménages une visite pour le public est prévue. Celle-ci sera organisée sur trois créneaux horaires, afin de mieux structurer les flux de visiteurs que lors de la première visite.

**Mme Zoller** invite les personnes intéressées par l'évolution de cette auberge à ne pas hésiter à s'inscrire sur l'un des créneaux proposés, indiquant que l'évènement se terminera par un apéritif.

- **Mise au concours gérant auberge**  
La commune a reçu 3 dossiers complets au 31 décembre, et va poursuivre l'analyse pour définir des auditions avec les candidats. Elle souligne que cette attribution de gérance est une tâche délicate au vu de son impact sur le projet. La commune est donc très attentive à cette étape, et compte mener les auditions de manière exhaustive, en posant notamment toutes les questions utiles à son appréciation.
- **Assainissement des immeubles communaux de La Plaine**  
Le bureau d'architectes 2dlc a été adjudgé et l'avant-projet a démarré fin janvier, par une réunion de lancement. L'objectif est d'avoir, en 2025, toutes les études de préparation pour le permis de construire qui sera normalement une demande définitive. La commune lancera ensuite les appels d'offres pour s'acheminer vers le crédit d'étude qui fera l'objet d'une première délibération. Dès approbation de ce dernier, une information sera adressée aux locataires sur l'organisation des travaux, et des investigations sur les différentes études auront lieu pour prévoir une délibération sur le crédit de construction.

La régie Cogérim, qui gère ces immeubles, accompagnera la commune dans le suivi des travaux, notamment dans la gestion des locataires en leur portant une attention particulière, étant donné que ces derniers ne seront pas relogés durant cette période.

- **Food Truck**  
La commune a démarré des recherches de Food Truck pour donner suite à la motion déposée l'an passé pour que la commune bénéficie d'une restauration rapide un soir par semaine minimum, idéalement le jeudi soir, au château. Le choix du Food Truck était laissé libre à l'exécutif pour autant que l'offre soit locale, incluant une diversité de traiteurs de type cuisine du monde, rôtisserie ou cuisine végétarienne.

Les premières recherches focalisées sur une offre très locale étant restées infructueuses, hormis pour la rôtisserie, la commune a contacté 15 Food Truck. Sur ces derniers, seuls 3 Food Truck ont manifesté un intérêt d'être présent sur le territoire de Dardagny :

- Une friterie proposant de la viande suisse et genevoise qui serait disponible les mardis, jeudis et samedis soir, ainsi que le dimanche toute la journée ;
- Une personne qui propose des saucisses de veau et des Schübli grillées sur assiette avec frites et salade ou dans le pain, du poulet grillé sur assiette avec frites et salades ou encore des Hot dog de volaille, de la salade mêlée et du poulet au thon. Les plats proposés coûteraient environ CHF 18.-. La personne serait disponible 3 soirs par semaine, mais aurait besoin de monter une tente et d'être approvisionnée en électricité. L'offre n'entre donc pas tout à fait dans la catégorie Food Truck ;
- Une entreprise de Bernex, Latin Street Food, qui propose des Hot dog, des Empanadas et des frites, entre CHF 5.- et CHF 12.-, et qui serait disponible les mardis, mercredis et jeudis.

La commune continuera ses recherches pour tenter d'obtenir davantage d'offres.

- Travaux du RIM – passerelle Allondon

Le coût des études de cet ouvrage sera à 60 % à charge du canton et à hauteur de 20 % pour les communes de Dardagny et de Russin, ce qui correspond à CHF 40'000.- pour chaque commune et CHF 180'000.- pour le canton. La réalisation n'est à ce stade pas encore évoquée dans les discussions, celle-ci étant prévue entre 2026 et 2027.

Un élargissement à l'entrée de la passerelle depuis Dardagny est souhaité par le canton pour améliorer la configuration actuelle en zigzag et plutôt étroite. **Mme Zoller** explique qu'elle compte se battre pour une participation du canton, sachant que Russin qui participe au financement des accès P+R pour arriver sur la passerelle, a pu bénéficier d'une aide cantonale. Elle informe donc que cet élargissement de la passerelle sera conditionné à un apport financier du canton.

- PI Challex

Un passage à mobilité douce est prévu sur ce passage inférieur situé sur la route de la Plaine. **Mme Zoller** annonce que le projet avance. Le retour des appels d'offres est attendu par les CFF en février, et les autorisations en mai 2025. Les travaux préparatoires et de chantier devraient se déployer en octobre 2025. Quant aux travaux du RIM pour le viaduc et le PI de Challex, ils devraient débuter en janvier 2026 pour la voie côté Rhône. Ces derniers donneront lieu à un arrêt de circulation complet de 3 semaines durant l'été 2026, mais avant la rentrée scolaire prévue le 17 août, **Mme Zoller** indiquant avoir insisté sur ce point. De fin août 2026 à mars 2027, les travaux se déploieront sur la voie côté Jura.

Une séance d'information pour la population est agendée au 18 septembre 2025 (sous réserve de validation), avec participation des CFF et du canton, laquelle présentera entre autres le planning de ces travaux. A l'automne 2026, l'accès au tunnel de mobilité douce se fera par le terrain de l'entreprise Firmenich, et se poursuivra par un passage piéton sur le terrain Dugerdil. Les aménagements bénéficieront de vrais trottoirs de 15 centimètres, hormis sur les secteurs bateaux pour permettre aux véhicules de passer.

Durant ces travaux 2026-2027, la plateforme pour la troisième voie va être préparée avec un tracé qui arrivera jusqu'à l'arrière de l'entreprise Firmenich. Cette réalisation n'est toutefois prévue qu'entre 2033 et 2038, soit de manière concomitante avec les travaux de la gare Cornavin. **Mme Zoller** annonce que la Confédération a déjà demandé des devis ; le projet fait partie intégrante du chantier de la gare de Cornavin, du fait qu'il donnera lieu à une voie directe en direction de la France.

- Piste cyclable

**Mme Zoller**, relatant qu'un projet de suite de piste cyclable est actuellement mis en suspens au niveau de l'Office cantonal des transports (OCT), informe que la commune, qui reçoit le 4 mars prochain les directeurs de l'OCT et de l'Office cantonal du génie civil (OCGC), leur demandera de réactiver l'étude de ce projet.

- Nant de Châtillon

**Mme Zoller** annonce que le lieu est ouvert les dimanches depuis octobre 2024.

- Vidange Verbois  
L'évènement se déroulera entre le 15 et 27 mai 2025, mais de manière non consécutive ; les jours seront arrêtés en fonction de la météo.
- Satigny - office postal  
La commune a été informée par la secrétaire générale de Satigny que l'exécutif de cette commune a rencontré les représentants de l'administration postale et de l'office de poste du Mandement situé sur la commune de Satigny, lesquels ont confirmé que ce lieu sera maintenu jusqu'en 2028 à minima.

- Antenne 5G  
**Mme Zoller** n'a toujours pas eu de retour du collectif rencontré l'automne dernier. La commune a toutefois été informée que 5 modules ont été installés sur cette antenne au lieu de 18, et que l'antenne déploie à ce jour le taux d'émission minimum. Par conséquent, le collectif d'habitants confirme qu'une voie de recours ou une requête auprès du Tribunal fédéral apparaît peu pertinente, ayant peu de chances d'aboutir. Par ailleurs, cette couverture semble suffisante et vraisemblablement aucun module supplémentaire ne sera ajouté.

Une possibilité serait en revanche de voir si un habillage du mât est réalisable pour que le socle de cette antenne soit un peu moins visible.

- Visite du Crozat  
La date du 1<sup>er</sup> juin coïncidant avec le weekend de l'ascension, la sortie est annulée.  
**Mme Zoller** précise qu'un autre évènement sera ultérieurement organisé incluant les élus sortants.

- **Mme Laure Bovy :**

**Mme Bovy** fait part de son plaisir de retrouver les membres du Conseil municipal. Elle souhaite également remercier tous les présidents et membres des commissions rattachées aux dicastères pour avoir travaillé sous la houlette de ses deux collègues, relevant que la tâche n'a pas toujours été simple.

- **Mme Hutin Zumbach :**

- Raclette des aînés  
**Mme Hutin Zumbach** remercie la commission qui s'est attelée à l'organisation de cette journée, ainsi que tous les membres du législatif qui ont répondu présents. Elle tient par ailleurs à s'excuser de son absence pour cause de maladie.

Les retours qui lui sont parvenus sur cette journée ont été très positifs, notamment sur le loto qui a été très apprécié. Elle réitère ses remerciements aux parties prenantes qui ont permis le bon fonctionnement de cet évènement.

**Mme Hutin Zumbach** annonce qu'un prochain loto sera organisé le 5 avril, et invite à communiquer cette information aux aînés intéressés.

- Travaux PGEE – retard  
Les travaux sur le Plan général d'évacuation des eaux (PGEE) avancent, avec pour objectif de tenter de rattraper le retard considérable de ces dix dernières années.
- Réseau canalisations Malval  
Les travaux de réhabilitation de ce réseau vont donner lieu à un budget d'investissement qui a de bonne chance de pouvoir être présenté dans le cadre du prochain Conseil municipal, l'objectif étant idéalement de voter une délibération sous cette législature, pour une réalisation à fin 2025, voire début 2026.
- Repas enfants Établissement médico-social (EMS)  
La question du transport reste un élément bloquant, mais **Mme Hutin Zumbach** annonce qu'elle ne lâche rien sur ce dossier. Une concrétisation ne sera toutefois pas possible à l'issue des vacances de février.
- Commission sport – matinée sportive  
La matinée sportive fixée au 13 avril devra être reportée car le stade sera occupé le matin, à la suite d'un remaniement d'agenda découlant de l'évènement « la Nuit est belle ». **Mme Hutin Zumbach** s'excuse auprès des membres de la commission pour ce conflit d'agenda qui vient de lui être annoncé, sachant que la date leur avait été confirmée il y a une semaine.
- Haie de l'école LPL  
La haie a été ratiboisée pour des questions de normes de visibilité édictées par le canton, problématique renforcée par l'implantation d'un nouvel arrêt de bus. La haie a donc été taillée hier pour ne pas dépasser les 60 centimètres de hauteur requis, en tentant toutefois de lui donner une chance de s'épanouir par le bas.

#### 4. Question sur les procès-verbaux des commissions

- Procès-verbal sécurité  
**Mme Vanoncini** constate que le radar pédagogique prévu en janvier-février vers l'EMS, à la route de Challex, n'est pas installé. **Mme Hutin Zumbach** informe avoir omis de transmettre le planning. Elle confirme que le radar devait être implanté au chemin de Challex en janvier-février, mais que finalement il le sera à Malval, en raison des travaux à Russin qui génèrent quelques comportements à risque de la part des conducteurs. Le tournus reprendra ensuite selon planning.  
  
**La présidente** est d'avis que l'installation prévue à la route de Challex, entre deux virages, n'est pas l'endroit idoine, du fait qu'il n'induit pas une conduite particulièrement rapide selon elle, à contrario de la ligne droite qui vient juste après. **Mme Hutin Zumbach** confirme que l'emplacement du radar serait plutôt sur ce cheminement droit.
- Procès-verbal entretien  
**Mme Zoller** souhaite apporter une correction sur le procès-verbal de la commission entretien. Les luminaires du stade n'ont pas coûté CHF 10'000.- mais CHF 100'000.-, tel que budgété et voté.

## 5. Rapport de conclusion des commissions

Néant.

## 6. Proposition de l'Exécutif

Néant.

## 7. Proposition des Conseils municipaux

a) Motions : N/A

b) Questions écrites : N/A

## 8. Dossiers en cours

- Remise au concours des régies

A **Mme Monney**, qui demande si l'Administration a pu avancer sur cet objet, **Mme Zoller** répond par la négative, rappelant que l'exécutif a dû quelque temps fonctionner à deux personnes. Le travail y relatif étant conséquent, elle ne pense pas qu'il pourra être absorbé dans le cadre de cette législature, au vu du nombre de dossiers en cours.

- Marquage au chemin de la Côte

Sur question de **M. Guyot**, **Mme Hutin Zumbach** confirme que cet objet avance et que le rendez-vous prévu a bel et bien eu lieu. La situation est donc en cours de résolution.

- Parcelle de Mme Fasel - rachat commune

**M. Guyot** souhaitant savoir où en est la commune dans l'exercice de son droit de préemption sur cette parcelle, **Mme Zoller** explique avoir contacté le département de la santé qui avait émis le souhait d'implanter un centre de soins palliatifs en rive droite. Le département de la santé juge la proposition intéressante mais n'a pas les moyens de financer un tel projet. **Mme Zoller** concède qu'elle ne priorise pas ce dossier, sachant que la commune a pas mal d'investissements à venir.

- Modules antenne 5G

**Mme Vanoncini** remercie pour les informations transmises ce soir à ce sujet. Elle souhaite savoir si l'opérateur est tenu d'informer la commune des modifications potentielles qui surviendraient sur cette antenne, afin que l'Administration soit au fait des évolutions.

**Mme Zoller** pense que malheureusement l'opérateur n'est redevable d'aucune information vis-à-vis de la commune, indiquant pour exemple que le passage de la 4G à la 5G n'a donné lieu à aucune communication. La seule obligation qui incombe à l'opérateur est de faire une demande d'autorisation lorsqu'une nouvelle antenne doit être posée.

**Mme Vanoncini** relève que l'opérateur a de la sorte toute la latitude de pouvoir modifier ces antennes, sans qu'il soit ensuite possible de contrer cette dynamique potentiellement nuisible en termes d'émission. **Mme Zoller** confirme que la loi permet aux opérateurs d'agir comme ils l'entendent une fois qu'une antenne est installée.

- Aménagement d'un arrêt de bus à la Plaine

Sur question de **M. Todesco**, **Mme Hutin Zumbach** confirme que l'arrêt à la Plaine est

désormais définitif, avec quelques aménagements pour permettre une meilleure visibilité, entre autres aux personnes qui sortent de la route sans issue. Tous les arrêts de bus de la route du Mandement sont définitifs. L'unique mise à l'essai restante concerne les plots rouges, pour lesquelles aucune analyse n'a encore été faite.

- Arrêt de bus devant la maison des Vocat  
**Mme Zoller** revient sur la séance du 4 mars prévue avec l'OCT et l'OCGC, pour signaler que la commune compte aborder la question de la sécurité, notamment à l'arrêt de bus devant les Vocat, qui donne lieu à quelques incivilités routières, du fait que certains véhicules passent sur l'arrêt. Un aménagement pour rendre l'arrêt plus visible apparaît utile pour ne pas surprendre les conducteurs, en particulier la nuit.
- La Nuit est belle  
Au nom des membres de la commission développement durable, **Mme Vanoncini** remercie le président du FC Donzelle d'avoir bien voulu déplacer les matchs initialement prévus durant la Nuit est belle. L'attention qu'il porte à cet évènement visant à sensibiliser sur la pollution lumineuse est très appréciée. **Mme Hutin Zumbach** transmettra ces remerciements à la présidence du club, en direct.
- **M. Guyot** souhaite rebondir sur l'intervention de son collègue, M. Todesco. Il demande à l'Administration de voir, dans la cadre de la rencontre du 4 mars avec l'OCT et l'OCGC, si une solution permettrait de fluidifier le trafic au niveau de l'arrêt de La Plaine.

#### 9. a) Nomination du Premier-lieutenant Christian Tièche

**Mme Zoller** explique que M. Tièche est sapeur-pompier volontaire depuis de nombreuses années, et qu'il a accepté de reprendre le commandement de la Compagnie 101. Selon l'article 30A, alinéa 3, de la Loi sur l'administration des communes (LAC), la présente nomination est soumise à un vote consultatif du Conseil municipal.

**M. Guyot** émet une question de forme. Ayant souvenir que d'ordinaire ce type d'objet est soumis au Conseil municipal sous forme de résolution, il se demande si la pratique a changé. **Mme Zoller** répond que tel n'est pas le cas, mais que la commune respecte l'article précité de la LAC qui stipule que la nomination des chefs de commandement des sapeurs-pompiers volontaires est soumise à un vote consultatif du Conseil municipal. Elle concède que des précédentes nominations n'ont peut-être pas été effectuées en conformité avec cet article de la LAC, mais que la récente révision de cette loi a remis en lumière quelques bonnes pratiques.

**Mme Vanoncini**, qui ne doute pas des compétences de M. Tièche, ne remet pas en cause le choix de la commune, mais regrette que le Conseil municipal n'ait pas reçu une information en amont sur son parcours, qui lui aurait permis ce soir de se prononcer en toute connaissance de cause. **Mme Vanoncini** fait part de son intention de s'abstenir de vote sur cet objet si l'exécutif n'apporte pas quelques informations supplémentaires ce soir.

**Mme Zoller** informe que M. Tièche était lieutenant au sein de la Compagnie 101. Bien que la nomination de ce dernier ne soit pas un choix par défaut, elle fait remarquer que ce type de poste attire peu de candidatures, et qu'il n'y a donc pas eu d'autres dossiers en lice.

**Mme Hutin Zumbach** ajoute que le processus à l'interne s'est déroulé sans remous, et que M. Tièche doit encore suivre une formation pour parvenir au grade de Premier-lieutenant.

La parole n'étant plus demandée **la présidente** passe au vote.

➤ **Par 11 voix pour, 0 voix contre et 1 abstention, la nomination du Premier-lieutenant, M. Christian Tièche, est approuvée.**

## 9. b) Droit d'opposition des conseillers municipaux

**La présidente** soumet à votation les décisions prises par l'Association des communes genevoises (ACG) dans sa séance du 11 décembre 2024, afin de respecter le droit de recours des conseillers municipaux.

- Enveloppe sportive

**M. Guyot** souhaite comprendre pour quelle raison les fonds ont été supprimés pour création en lieu et place d'un autre fonds. Il peine par ailleurs à comprendre les modalités de calcul, ne voyant pas où sont passés les CHF 48'000.- du fonds Elite.

**Mme Zoller** relève que le sport a toujours été le parent pauvre par rapport à la culture. Jusqu'ici l'ACG assumait une partie du fonds Elite, alors que dans la loi sur la répartition des tâches cette mission appartient au canton. En revanche, sur la base du transfert de charges du canton aux communes, des montants doivent maintenant être assumés par le Fonds intercommunal (FI), pour le sport amateur. Partant de là, un bout de l'enveloppe a été restituée au canton, et l'enveloppe du FI a été augmentée.

**La présidente** passe au vote.

➤ **Par 11 voix pour, 0 voix contre et 1 abstention, l'augmentation de l'enveloppe sportive 2025 de CHF 450'000.- à CHF 800'000.- est approuvée.**

## 10. Naturalisations (huis clos)

Séance à huis clos

## 11. Divers

- Cours 1<sup>er</sup> secours

**Mme Vanoncini** tient à remercier la commune pour l'organisation des cours de 1<sup>er</sup> secours dont certains conseillers municipaux ont pu bénéficier. Relevant son contenu très instructif, elle encourage l'Administration à faire perdurer ce cours qui peut sauver des vies. A titre personnel, elle a apprécié la bonne ambiance régnante, ainsi que l'instructeur très agréable qui a proposé nombreuses mises en pratique.

**Mme Hutin Zumbach** annonce que la commune va organiser un cours au mois d'avril, mais qui sera plutôt destiné aux sociétés sportives.

- Défibrillateur à La Plaine

**Mme Monney**, informant que ce défibrillateur clignote toujours rouge à la suite de l'intervention survenue à la salle polyvalente, souhaite savoir si un correctif est prévu.

**Mme Zoller** confirme que la commune s'occupe actuellement de cette installation en collaboration avec Swissmedic ; un travail sur les alertes est en cours, qui tient notamment compte du fait que les défibrillateurs ne sont pas toujours utilisés à bon escient.

- Arrêt de bus - ancienne poste de Dardagny

**Mme Röthlisberger Couillaud** apprécie les emplacements des arrêts de bus, mais constate que les arrêts situés à proximité de la douane ne sont pas suffisamment sécurisés par rapport à la sortie du chemin du Rebiolon qui ne présente aucun aménagement de ralentissement. Des véhicules sortant du chemin du Rebiolon coupent ainsi sur le trottoir de l'arrêt de bus. Observant également un manque de sécurité routière au niveau du carrefour de la sortie proche de la ferme des Von Siebenthal, **Mme Röthlisberger Couillaud** estime que les arrêts de bus devraient être sécurisés jusqu'au bout du village.

**Mme Hutin Zumbach** prend bonne note de la remarque qu'elle trouve pertinente, et qui pourra donc être relayée le 4 mars prochain.

**M. Vuissoz** aimerait bien que l'arrêt de bus installé devant son domicile puisse être équipé d'un second miroir afin qu'il puisse sortir de chez lui en toute sécurité. **Mme Hutin Zumbach** confirme que cette demande déjà relayée fait partie de la liste des éléments qui seront remontés lors de la séance du 4 mars.

- Commission des finances : comptes

**M. Guyot** annonce une commission des finances, notamment sur les comptes 2024, avec pointage des factures, laquelle aura lieu à la Mairie, le 15 avril prochain, à 19h30.

**Mme Abbet** faisant part d'une commission Entretien et Sport à cette date, **M. Guyot** signale qu'il s'entretiendra à ce sujet avec le président de ladite commission et Mme Zoller. Une information suivra par mail.

- Rénovation des immeubles de La Plaine

**Mme Robert** revient sur les travaux de rénovation des immeubles communaux évoqués en début de séance par Mme Zoller. N'ayant pu participer à quelques séances, elle souhaiterait en savoir plus sur la nature de ces travaux.

**Mme Zoller** invite Mme Robert à lire les procès-verbaux, ne souhaitant pas refaire l'historique de ces travaux dans les divers. Elle se propose également de la briefer à l'issue de la séance.

**M. Guyot**, rappelant avoir demandé il y a plusieurs mois des documents sur les empreintes thermiques et l'efficacité énergétique de ces bâtiments, demande s'il serait possible de les obtenir et, dans le cas contraire, pourquoi. **Mme Zoller** confirme ne pas avoir répondu à cette requête, du fait qu'il s'agit de données qui appartiennent à l'Administration communale, et qui ne sont donc pas transmissibles.

Pour information, **M. Bodenmann** indique que les données thermiques des immeubles sont accessibles gratuitement sur les cartes du Système d'information du territoire genevois (SITG).

**M. Guyot** comprend que certaines données soient sensibles, mais pense que la Loi sur l'information du public, l'accès aux documents et la protection des données personnelles (LIPAD) autorise certaines transmissions, avec des restrictions sur les exceptions stipulées très clairement dans la loi.

**Mme Zoller** rappelle que l'administration d'une commune est une prérogative de l'exécutif, et que ces données font partie de sa gestion. La non-transmission de ces données découlent donc de la distinction de rôle entre exécutif et législatif.

*La séance est levée à 21h30.*

La présidente



Christine Hutin

Un conseiller municipal



Jean-Jacques Bodenmann

Le secrétaire



Roger Wyss